PROGRAMME DE FORMATION

« APRÈS L'URGENCE, METTRE EN PLACE LE TÉLÉTRAVAIL DURABLEMENT »

PUBLIC : Dirigeant(e), Fonction RH
PRÉ-REQUIS : Aucun

OBJECTIFS DE FORMATION

Être capable de mettre en place le télétravail dans son entreprise, en fonction de ses besoins et de son organisation

DURÉE ET HORAIRES : 7 heures – De 9h à 12h30 et de 14h00 à 17h30

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Trouver l'encadrement juridique du télétravail qui convient le mieux à son entreprise
Mettre en place un dispositif sécurisé pour l'entreprise et le salarié
Savoir gérer les salariés en télétravail

TARIF

490€ en inter
Intra : Nous consulter.
Possibilité de financement auprès de votre OPCO

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques éclairés par des situations concrètes
Mise en pratique, réflexion collective, utilisation des supports internes des participants

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Support de formation remis par Ludik'Métiers par voie dématérialisée

Ludik'Métiers - 22 rue Alfred Kastler - PIBS 2 - 56000 VANNES / 06.63.07.38.53 / contact@ludikmetiers.fr
Siret: 878 973 817 00033 - SAS au capital de 10000€ - enregistré auprès du préfet de la Région Bretagne sous le n° 53560958456

INTERVENANT(E)(S)

Armelle DONAINT-LE PORT : consultante formatrice en règlementation RH, Master 2 en management RH, expérience de 15 ans dans la fonction RH en entreprise, dont notamment le poste de chargée d'études juridiques pour un groupe de 2500 salariés.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

✔ **Introduction : Qu'est-ce que le télétravail ?**
Télétravail occasionnel ou régulier
Distinguer les différentes formes de télétravail
Intérêts du télétravail pour l'employeur et le salarié

✔ **Les différents dispositifs de mise en place : Atouts et points de vigilance**
Le commun accord sans formalisme
L'intégration au contrat de travail
La charte de télétravail
L'accord collectif
Déterminer les points clés du télétravail pour son entreprise

✔ **Organisation logistique et managériale du télétravail**
Matériel, TIC et utilisation des outils de l'entreprise
Prise en charge des coûts
Rôle du manager à distance
Décompte et contrôle du temps de travail
Egalité de traitement et non-discrimination

✔ **La santé et les conditions de travail du télétravailleur**
Articulation vie professionnelle/vie personnelle
L'accident du travail dans le cadre du télétravail
Les risques liés au télétravail : Isolement, démotivation, burn-out

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation à chaud remise à la fin de la journée
Evaluation à froid remise 3 mois après la formation

Ludik'Métiers - 22 rue Alfred Kastler - PIBS 2 - 56000 VANNES / 06.63.07.38.53 / contact@ludikmetiers.fr
Siret: 878 973 817 00033 - SAS au capital de 10000€ - enregistré auprès du préfet de la Région Bretagne sous le n° 53560958456